



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 24 Juillet 2019

Appel à projet 2019 : Reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

La direction de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DAAF) de La Réunion lance un troisième appel à projet (AAP) régional « Reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) » pour cette année 2019.

Les dossiers pourront être déposés à partir du 1er août 2019 jusqu'au 31 octobre 2019 à 15 heures au plus tard.

Qu'est-ce qu'un GIEE ?

Les groupements d'intérêts économiques et environnementaux (GIEE) sont composés de collectifs d'agriculteurs et, le cas échéant, d'autres partenaires qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques, en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux. A ce titre ils sont reconnus par l'État.

Les GIEE constituent l'un des outils, définis dans la loi d'Avenir, visant à structurer et à favoriser, sur le terrain et au plus près des agriculteurs, la transition agro-écologique de l'agriculture française. Ils concernent des projets collectifs dont l'objectif sera de combiner performance économique, environnementale et sociale des exploitations. Ils doivent également permettre d'impliquer plus efficacement l'ensemble des acteurs des filières et du développement agricole en lien avec les enjeux spécifiques des territoires.

Qui peut se porter candidat ?

Le projet de GIEE devra être porté par une personnalité morale. Au sein de ce collectif, les agriculteurs doivent détenir la majorité des voix dans les instances décisionnelles.

Vous trouverez toutes les informations relatives à cet AAP sur le site internet de la DAAF <http://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/>

Correspondants : Jean-Marc SCHUTZ au 02 62 33 36 19
Christophe CASTANIER au 02 62 33 36 55

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

